

Assemblée générale ordinaire de l'AAPPMA de Molsheim

Dimanche 15 janvier 2023

Le Président Christian KELHETTER déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte à 10 h
Bonjour à tout le monde et bienvenue à l'Assemblée Générale ordinaire de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de MOLSHEIM.
Je tiens d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et remercier nos invités pour leur présence parmi nous :

Laurent FURST, Maire de Molsheim

Eric VINCENT, Président du Comité de Gestion Piscicole du Bassin Bruche – Mossig et Vice -
Président de la Fédération Départementale de Pêche du Bas-Rhin

Jean-Louis HEITZ, Trésorier du Comité de Gestion Piscicole du Bassin-Mossig.

Messieurs les représentants des AAPPMA voisines.

Raymond BACKERT, Président d'honneur de l'AAPPMA de Molsheim

Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration et tous les bénévoles qui ont soutenu l'association.

Leur présence et leur aide nous permettent de réaliser en partie nos objectifs et contribuent à la bonne organisation des festivités annuelles.

Sur ce, je vous invite à la minute de silence à la mémoire de nos membres et amis disparus, notamment Léonard SPEHNER

Ordre du jour

1. Le mot du Président (rapport moral)
2. Lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2022.
3. Compte rendu financier de l'exercice 2022.
4. Rapport des réviseurs aux comptes.
5. Quitus au trésorier et au conseil d'administration pour la gestion de l'association
6. Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2023
7. Présentation et acceptation du budget prévisionnel 2023
8. Rapport d'activités 2022.
9. Programme 2023.
Repeuplement 2022/2023.
Réglementation 2023
Cartes de pêche 2023
Calendrier 2023.
Date de l'assemblée générale 2023
Appel à candidature au conseil d'administration.
Divers
10. Questions au conseil d'administration et aux invités

Le rapport moral présenté par le Président est adopté à l'unanimité.

Votants : 45 Pour : 44 - contre : 0 - abstention : 1

Point 2 : Lecture et approbation du procès-verbal

Je propose de surseoir la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2022.

Les personnes qui le désirent peuvent le consulter après la réunion.

Il est également consultable sur notre site internet dans l'onglet "Informations", sous Assemblée Générale.

La proposition de surseoir la lecture du procès-verbal est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Votants : 45 Pour : 45 - contre : 0 - abstention : 0

Point 3 : Compte rendu financier de l'exercice 2022.

Le trésorier présente la comptabilité de l'exercice 2022.

L'approbation des comptes présentés par le trésorier est adoptée à l'unanimité.

Votants 45 Pour: 44 - contre : 0 - abstention : 1

Point 4: Rapport des réviseurs aux comptes.

Parole aux réviseurs aux comptes, M. JEANNEAU Daniel et M. GRAFF Alfred.

Point 5 : Quitus au trésorier et au conseil d'administration pour la gestion de l'association.

Les réviseurs aux comptes donnent quitus au trésorier et au conseil d'administration.

Votants 45 Pour : 44 - contre : 0 - abstention : 1

Point 6: Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2023.

Mr JEANNEAU Daniel devra être remplacé après deux mandats de réviseur aux comptes.

Un appel à candidature est lancé par le Président.

Monsieur Yannick KALTENBACH, 28 rue de Ecureuils 67120 Duttlenheim est candidat.

L'assemblée approuve à l'unanimité et accepte la nomination de celui-ci comme réviseur aux comptes de l'année 2023 accompagné par M. Alfred GRAFF.

Point 7 :

Présentation et acceptation du budget prévisionnel.

Votants 45 Pour : 44 – contre 0 – abstention : 1

Point 8

Rapport d'activités 2022.

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

L'AAPPMA de Molsheim compte 261 membres actifs pour un total de 641 ventes toutes cartes de pêche confondues. Le conseil d'administration comporte 8 membres et 1 garde-pêche particulier. Il a siégé lors de 11 réunions au club house de l'association pour gérer les affaires courantes.

Les lots de pêche:

Pas de changement concernant les lots de pêche.

La Bruche en amont du panneau de la pierre carrée situé à la limite de Molsheim route des loisirs jusqu'à la grande chute d'eau situé au lieu dit ZICH.

Le Dachsteinerbach sur le ban de Molsheim.

Les étangs du Zich à Molsheim.

L'étang de la Chapelle entre Dorlisheim et Mutzig

Le canal Couleaux à Molsheim (pêche interdite)

Les festivités et activités :

Le programme prévisionnel des festivités pour 2021 n'a pu être respecté compte-tenu des restrictions sanitaires.

Les membres du conseil d'administration ont organisé au club house 4 sessions de vente de cartes, les 17 et 30 janvier ainsi que le 13 et 27 février.

L'ouverture des étangs le 6 mars à trouver quelques adeptes qui sont venus malgré le froid, pêcher leurs 6 truites sur les quelques 300 kg qui ont été alevinés pour l'occasion.

Pour l'ouverture de la truites fario le 13 mars, l'association avec le concours du comité de bassin Bruche-Mossig a déversé 200 kg dans la Bruche.

Plus tard dans la saison se sont 50 kg de truites arc en ciel, dont la moitié pour la sortie pêche du lycée Louis Marchal, avec vente de cartes journalières à prix préférentiel et 150 kg de truites arc en ciel fin juin.

De juillet à août nous avons effectué 4 locations du club house à des connaissances en qui nous avons confiance et début septembre une location avec prestation repas carpe frite.

Serge notre garde-pêche a organisé avec le soutien de notre président une pêche aux silures le 24 juillet avec restauration (barbecue), cette activité nous a permis d'encaisser 154,50 €. Ce n'est pas grand chose mais il n'y a pas de petit bénéfice.

Le 26 septembre au club house de l'association, s'est déroulé notre assemblée générale extraordinaire où ont été adoptés par les membres présents, les nouveaux statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, modifiés par arrêté du 25 août 2020 (JO1/10/2020).

Point 9

Programme 2023 (notes ci-dessous)

Date de l'Assemblée Générale
Vente de cartes de pêche 2023
Festivités
Travaux
Repeuplement 2022/2023.
Réglementation 2023.

Point 10

Questions au conseil d'administration et aux invités

Deux questions ont été posées au Président

1^{ère} : Est-ce que l'association va retourner dans l'URNE ?

Le président est préoccupé par la situation, il faut trouver un compromis pour que les étangs soient en dehors de l'URNE.

Sur ce point, Mr Eric VINCENT, Vice – Président de la fédération départementale et Président du Bassin Bruche-Mossig a répondu qu'il existe une solution. Cette démarche sera réalisée en accord avec l'association et la Fédération départementale.

2^{ème} : Le prélèvement des cormorans

Le président informe l'assemblée que toutes les démarches avec la préfecture ont été réalisées. La demande d'autorisation de destruction a été remplie et envoyée dans les délais à la préfecture. Le résultat était malheureusement sans appel : refus catégorique de prélèvements. Les seules institutions qui ont reçu un avis favorable sont les piscicultures.

Le public de l'assemblée n'ayant plus posé de questions aux invités et aux membres du CA, le Président clos l'Assemblée Générale Ordinaire et invité l'ensemble des participants au verre de l'amitié.

NOTES

Calendrier 2023 :

Assemblée générale

Assemblée générale le 15 janvier à 10h – Maison des Elèves Salle Catherine PETER à Molsheim

Vente cartes

21 janvier ; Vente des cartes de pêche de 14h à 17h30

18 février ; Vente des cartes de pêche de 14h à 17h30

26 février ; Vente des cartes de pêche de 9h à 11h30

Festivités

4 mars ; Ouverture étangs

11 mars ; Ouverture truite fario (Bruche)

26 mars ; Pêche grosses truites

à définir ; Ville Propre "Osterputz"

1^{er} mai ; Stand AAPPMA au marché annuel de Molsheim

24 juin ; Pêche inter-sociétés

3 septembre ; Carpe frites

15, 22 octobre ; Pêche truites géantes

5 novembre : pêche de clôture

Travaux :

25 février ; Journée de travail à 8h00 au Zich

30 septembre ; Journée de travail à 8h00 au Zich

Repeuplement :

Alevinage saison 2023 effectué et prévisionnel

Espèces	Joncs	Iris	Mutzig	Bassin et, ou Concours
OUVERTURE ETANGS 2023				
300 kg Carpes		300		
300 kg Tanches	100	80	100	20
300 kg Gardons	200		100	
170 kg de Truites ARC				170
30 kg de Truites ARC Grosses				30
ETANGS 2023				
150 kg de Truites ARC				150
200 kg Truites Fario	BRUCHE Mars 2023			
Truitelles / Ombrets	BRUCHE 2023			

Réglementation 2023

Les réglementations des étangs, de la Bruche et ses affluents sont annexées à la fin du document.